

PLAN LOCAL D'URBANISME



4.3. RÈGLEMENT GRAPHIQUE – ZOOM 1

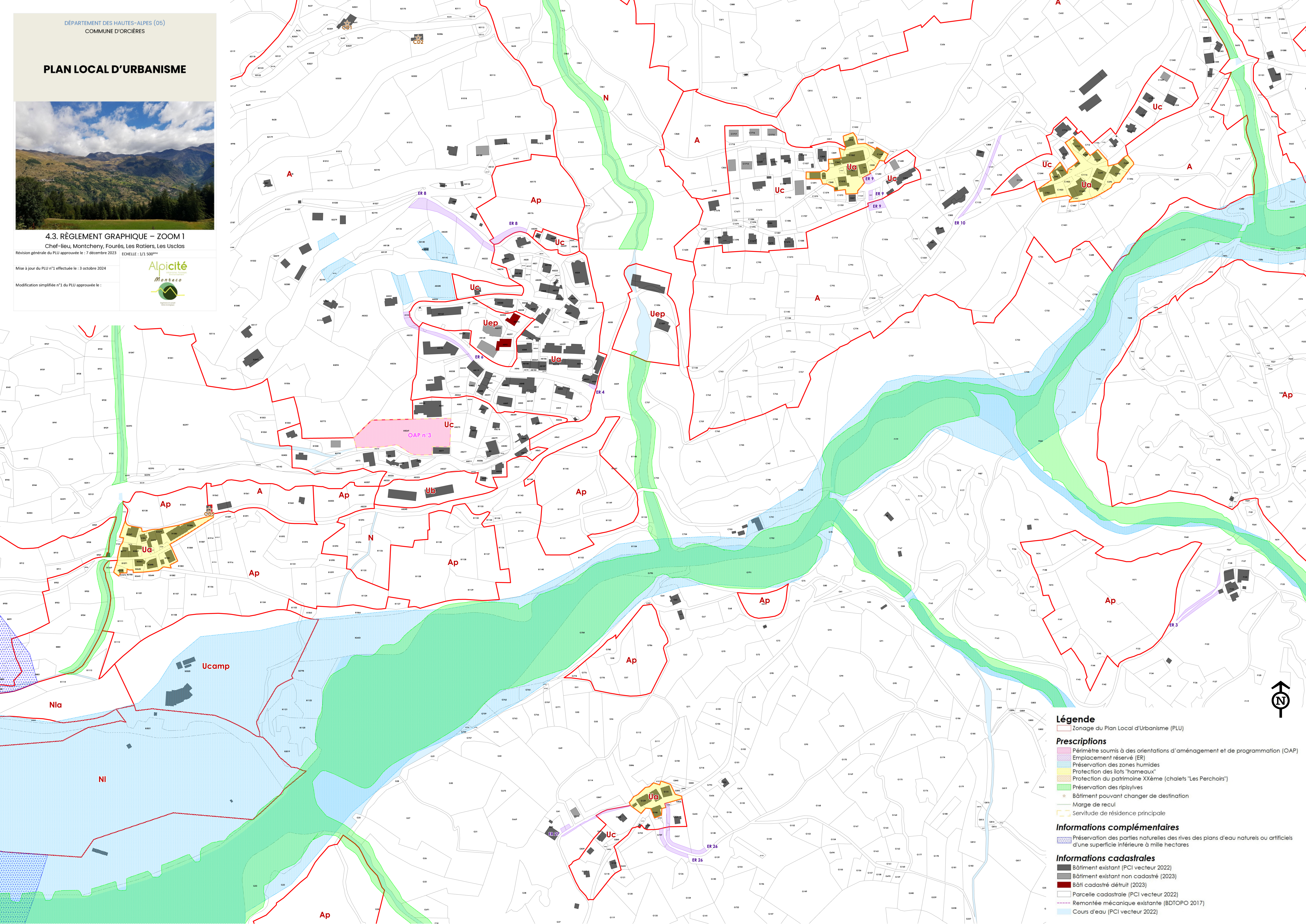
Chef-lieu, Montcheny, Fourés, Les Rotiers, Les Usclas

Révision générale du PLU approuvée le : 7 décembre 2023

ECHELLE : 1/1 500^{ème}

Mise à jour du PLU n°1 effectuée le : 3 octobre 2024

Modification simplifiée n°1 du PLU approuvée le :



Légende

— Zonage du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Prescriptions

- Périmètre soumis à des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Emplacement réservé (ER)
- Préservation des zones humides
- Protection des îlots "hameaux"
- Protection du patrimoine XXème (chalets "Les Perchoirs")
- Préservation des ripisylves
- Bâtiment pouvant changer de destination
- Marge de recul
- Servitude de résidence principale

Informations complémentaires

- Préservation des parties naturelles des rives des plans d'eau naturels ou artificiels d'une superficie inférieure à mille hectares

Informations cadastrales

- Bâtiment existant (PCI vecteur 2022)
- Bâtiment existant non cadastré (2023)
- Bâti cadastré détruit (2023)
- Parcelle cadastrale (PCI vecteur 2022)
- Remontée mécanique existante (BDTOPO 2017)
- Cours d'eau (PCI vecteur 2022)

